

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER AU POULDU

DU 20 JUILLET 2024

Elus : M. le MAIRE, David ROSSIGNOL, Denise LE MOIGNE, Olivier CHALMET, Marc PINET

Personnel communal : Lionel RUNAVOT Responsable du Pôle Technique

Représentants de quartier :

- MONDY Xavier, 15 rue des ajoncs xavier.mondy@gmail.com
 - DE BEAUREGARD Philippe, 39 rue du port philippe-de-beauregard@wanadoo.fr
 - Roland AUDREN, 17 rue du Port, jraudren@yahoo.fr
-

Le Maire laisse les élus présents se présenter : David ROSSIGNOL aux travaux, Denise LE MOIGNE en charge de la citoyenneté, Olivier CHALMET, conseiller municipal de la majorité, Marc PINET, conseiller municipal de l'opposition et le Responsable du Pôle Technique : Lionel RUNAVOT.

Une réunion de quartier nécessite de respecter certaines règles que quelques-uns connaissent déjà : le maire rappelle les principes :

- Le respect mutuel et l'écoute
- Ne pas citer de rapports de voisinage problématiques : il n'est pas du rôle des élus de régler ces problèmes
- La réunion démarre par les retours de la réunion de quartier de l'année précédente
- Présentation des enjeux réalisés récemment et enjeux en cours concernant le quartier
- Enfin temps d'échanges qui prennent la forme de réponses des élus à des séries de 3 questions posées par les participants.

M. Le Maire indique qu'une conférence de Jean JOUZEL, climatologue et ancien vice-Président du GIEC, se déroulera lundi 22 Juillet à 18h à la salle des fêtes sur le sujet du réchauffement climatique .

Il rappelle également le démarrage des Parenthèses musicales à l'Abbaye St Maurice du 28 Juillet au 6 Août.

Le point sur les questions posées en 2023 :

Rue Anne de Bretagne : Dos d'âne non conforme (il n'y a pas de conformité sur les dos d'âne mais des recommandations) mais il s'avère très utile.

Gauguin Atelier du Pouldu (GAP) : Nous en parlerons ce jour

Circulation rue de Groix : Impact inévitable du GAP mais fléchage pour se garer Place de l'Océan

Cache containers enterrés : en discussion avec QC

Vélos à contre-sens : le civisme est nécessaire

Forains manège : Un nouveau point sera fait ce jour

Dangerosité Laïta : toujours d'actualité

Circulation rue des Ajoncs : en discussion ce jour

Bande jaune Bel Air : elle a été refaite

Vitesse rue des Grands Sables : Le manque de civisme est encore responsable de cette problématique dans cette zone 20.

Parking Kermazuel : seul parking actuel pour le Kérou – pas d'autres projets à ce jour.

Ravinement rue du Port : rue singulière – pas de réseau d'eau pluviale – curage du fossé réalisé après l'impasse Bel Air et remise en service de l'accodrain dans l'impasse. Il est signalé une problématique ce jour ; elle est liée au vidage volontaire d'une piscine. Les habitants en face de l'impasse Bel Air se plaignent d'inondations à répétition. David ROSSIGNOL se rendra sur place la semaine prochaine.

Les travaux réalisés en 2023/2024 :

Rénovation du lavoir de Stervilin

Escalier Bas-Pouldu

Handiplage : obtention du niveau 3

Le Pouldu en fauteuil : à l'initiative de l'office du Tourisme et de Quimperlé Communauté avec la participation active de la commune

Parking au-dessus de la plage des Grands Sables

L'aménagement paysager du parc de glisse

1- Présentation du budget de fonctionnement de l'Atelier du Pouldu

Le Maire fait un rapide rappel de l'historique de ce dossier et présente le contenu des expositions et des différents espaces des salles d'exposition permanente et temporaire.

Tranche 1 : en cours

Tranche 2 : 2026 -2027

Concernant le coût des travaux, il est de 4 473 034 € : 3 250 k€ en tranche 1 et 1 223 k€ en tranche 2. Les recettes seront comprises entre 2 679 et 2 904 k€. Le projet représente environ 17 % du montant total des investissements HT du mandat restant à charge de la commune après subventions et mécénat.

Concernant le fonctionnement :

Phase 1 :

Frais de personnel : 4,2 ETP au lieu de 3,1 ETP

24 000 visiteurs estimés par les cabinets spécialisés – plein tarif 6,5 € pour 55% des visiteurs – soit 229 000 € de dépenses pour 159 000 € de recettes soit 70 000 € de différence ; cette somme est identique à celle du fonctionnement actuelle de la Maison Musée actuelle (72 000 €).

Phase 2 : tarif de 8,5 € de l'exposition temporaire

383 000 € de dépenses et 279 000 € de recettes soit 103 000 € de différence. A comparer avec les 94 000 € que coûterait la Maison Musée avec les actuelles expositions temporaires. Cela représente 0,1 % du budget total de la commune.

Le passage en station classée en 2020 a généré des surplus au budget d'environ 300 000 €/an. Il est normal que ces sommes puissent être réinvesties dans le fonctionnement et l'attractivité de la commune

Concernant la circulation, il sera conseillé de se garer place de l'Océan et le jalonnement tiendra compte de ce choix.

Du retard lié à la mise en place de la géothermie nécessiteront des travaux bruyants fin Juillet pendant une semaine (du 29 Juillet au 2 Août).

2- Le lotissement des Salicornes

Un lotissement (4 lots) va voir le jour à l'emplacement des containers à verre. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec 2 recommandations : Maintenir le chemin piétonnier et ses arbres au Nord et réaliser un cheminement pour piétons au Sud. Les acheteurs seront choisis en fonction de leur souhait d'y habiter de manière permanente (résidence principale).

REPONSES AUX QUESTIONS 2024	
Radars rue du Port	A mettre plus haut au niveau de Porsguern
Manèges au Pouldu Comment faire si la maison est construite ?	<p>C'est une activité nécessaire. Il s'agit d'un ancien terrain communal échangé avec la SCI des Dunes. Il est constructible mais il y a eu un avis de la commission des sites et paysages en 2003 s'opposant à la construction d'un lotissement au vu du caractère sensible de la parcelle. La commune a souhaité préempter lorsque le terrain a été mis en vente. L'objectif étant de permettre la préservation du milieu encore sauvage tout en assurant un emplacement aux forains suffisant pour leur activité. L'avocat des acquéreurs a fait différer la préemption car il n'y avait pas de projet antérieur selon lui sur cette parcelle. Maintenant, les acquéreurs ont déposé un permis de construire non opposable pour une maison derrière la dune. Bretagne Vivante a par ailleurs identifié des plants protégés. Les forains paient l'eau mais pas l'électricité.</p> <p>La police de la biodiversité est consulté sur l'actuel permis de construire dans le cadre du contrôle de légalité. Elle a eu des contacts avec le Maire et a exprimé son souhait d'accompagner la commune pour étudier la possibilité d'un zonage spécifique pour l'activité foraine, un autre limité pour une éventuelle constructibilité et un zonage plus important pour une zone naturelle protégée.</p>
Vélos et chevaux sur le GR 34	Les barrières ont été arrachées à chaque fois que la commune a tenté de les empêcher. Le comportement citoyen est une fois de plus en

	cause. Il appartient à tous de dénoncer ces pratiques lorsqu'on en est témoin.
Les tennis sont dans un mauvais état	Il s'agit d'un arbitrage budgétaire. Le devis initial de 150 000 € s'est en fait chiffré à 400 000 €. Ce n'est pas possible dans ce mandat.
Mieux signaler les priorités à droite	Les croix au sol n'étaient pas obligatoires mais ont permis d'accompagner. Ces tracés sont amenés à disparaître. Des signalisations lumineuses sont en place dans des endroits identifiés comme particulièrement dangereuses par la commission réunie pour la réalisation de ces travaux.
La vitesse à l'école St Maudet	Cette route est une départementale. Depuis 4 ans des signalements de danger sont faits par les parents d'élèves alors que les aménagements de 2009 avaient donné satisfaction à tous jusque-là. Il n'est pas possible de mettre du personnel communal car il accueille les enfants dans l'école. Le policier municipal est venu sur place. La Gendarmerie a fait des contrôles ; il n'y a pas de dépassement constaté. Il faut que les parents montrent à leurs enfants le cheminement sécurisé sur le passage piétons. Les parents peuvent aussi se relayer pour assurer la sécurité de la traversée (exemple des pédibus).
Limiteur de sons du camping Sandaya : quelle est son utilisation ?	La commune n'est pas équipée et sa compétence se limite à la vérification de la mise en place des dispositifs techniques de limitation sonore.
Terrain rue Anne de Bretagne borné ?	Une parcelle a été vendue à un tiers dans le cadre d'échange pour la construction du GAP. Le reste de la large parcelle de part et d'autre et au nord restera en l'état.
Rue des Ajoncs et Hent Ar Mor	Une opération d'enfouissement de réseaux sera réalisée à l'automne. La voirie sera ensuite refaite mais avant la question se posera sur le sens de circulation : sens unique toute l'année, à certaines périodes ou double sens.
Escalier Bas-Pouldu jalonement par la petite Suisse pour les PMR	La commission du conseil des Sages va s'en occuper
L'agence postale du Pouldu	La Poste baisse ses horaires au bourg suite à la baisse du courrier. Elle ne serait ouverte que le matin l'an prochain et un après-midi par semaine. Pour le Pouldu, la commune assure le service en contrat avec la Poste sur un volume de 17,5 h. La Poste rembourse la commune sur la base de 12 h. Les statistiques de la Poste montrent qu'il n'y a 7 clients en basse saison et 13 en haute saison. La Poste de la Mairie reçoit 38 clients par jour. La commune a opté pour la fusion entre la Poste et l'agence pour une ouverture toute la journée complète. Il s'agit d'éviter qu'un jour la Poste au bourg soit supprimée et qu'il n'y en ait plus qu'une agence Postale au Pouldu.

Bac du Pouldu	Il s'agit d'une Délégation de Service Public de Quimperlé Communauté et de Lorient Agglomération. Nous faisons régulièrement remonter l'insuffisance du service mais le prestataire n'a aucune concurrence et on doit d'adapter à ses disponibilités qui sont insatisfaisantes.
Rue des Grands Sables : les ambulants du marché du Dimanche soir se garent dans la descente de la plage	Nous n'avons pas la solution actuellement mais avec le futur parking nous pourrons sans doute leur proposer une solution.
Le trottoir devant le bar de la Plage est occupé et ne permet pas le passage des usagers, notamment PMR, du fait de sa terrasse	Il sera signifié au propriétaire de respecter la largeur nécessaire au passage. Il faut rappeler que cette voie est en zone 20.
Les poubelles derrière la Maison Musée ont été supprimées.	Il faut réfléchir à un nouveau site dans la cadre de l'aménagement futur.
La suppression des sacs jaunes	Il s'agit d'une décision de QC pour des questions budgétaires et de facilité de tri.